

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 22

Artikel: L'ouverture de la ZIKA
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-541038>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ SUISSE DES HOTELIERS

Convocation à l'Assemblée ordinaire des délégués et à la Journée des hôteliers

du jeudi 12 au samedi 14 juin 1930 à Zurich

combinées avec la célébration du cinquantenaire de la fondation de la Société des hôteliers de Zurich

Ordre du jour de l'Assemblée des délégués:

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée des délégués.
2. Rapport de gestion de la Société et de ses institutions pour 1929.
3. Comptes annuels de 1929:
 - a) de la Société et du Fonds Tschumi (Rapporteur: M. Boss);
 - b) de l'Ecole professionnelle (Rapporteur: M. Buttica).
4. Budgets pour 1930:
 - a) de la Société (Rapporteur: M. Boss);
 - b) de l'Ecole professionnelle (Rapporteur: M. Buttica).
5. Propositions du Comité central:
 - a) Qualité de membre de la S. S. H.; revision des statuts (Rapporteur: M. le directeur Dr Riesen);
 - b) Question du pourboire; revision des statuts (Rapporteur: M. Doepfner);
 - c) Achat d'un immeuble pour le Bureau central (Rapporteur: M. Dietschy);
 - d) Etablissement d'une carte de membre (Rapporteur: M. le vice-président Wirth).
6. Rapport sur la nouvelle réglementation des apprentissages (Rapporteur: M. Goelden).
7. Rapport sur la réorganisation de la propagande (Rapporteur: M. le directeur Dr Riesen).
8. Rapport de M. le président central sur l'Alliance Internationale de l'Hôtellerie.
9. Elections:
 - a) au Comité central*);
 - b) des réviseurs des comptes.
10. Propositions des sections et des membres.
11. Désignation du lieu de réunion de la prochaine Assemblée des délégués.
12. Imprévu.

Art. 29 des statuts: L'Assemblée des délégués est formée par les représentants des sections et des membres individuels.

Le nombre des délégués auquel a droit chaque section s'établit de la manière suivante:

jusqu'à 1000 lits de maître	1 délégué
1001 à 2000	2 délégués
2001 à 3000	3
au-dessus de 3000	4

Les membres individuels d'une même région peuvent désigner des délégués ayant droit de vote à raison d'un délégué par cinq membres; ces délégués doivent être annoncés au Comité central à temps avant l'Assemblée des délégués.

Les membres de la Société centrale et éventuellement des hôtes invités par le Comité central peuvent seuls participer à l'Assemblée des délégués.

Chaque délégué n'a qu'une seule voix. Il émet son vote librement en se basant sur la discussion qui a eu lieu. Les décisions sont prises à la majorité relative des votants. En cas d'égalité de voix, le président central départage.

Les élections ont lieu à la majorité absolue et au scrutin secret, à moins que l'Assemblée des délégués ne décide qu'elles se fassent à mains levées.

Une votation définitive sur des objets ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut avoir lieu que sur la proposition du Comité central (art. 31 des statuts, alinéa 3).

*) Sont définitivement sortants M. Wirth, vice-président, à Interlaken, et M. J. V. Dietschy, à Rheinfelden. L'Association des stations balnéaires, en remplacement de M. Dietschy, pose la candidature de son président actuel, M. Pflüger, Hôtel des Salines, Rheinfelden.

Zermatt et Bâle, le 19 mai 1930.

Programme:

Jeudi 12 juin:

- 8 ½ h.: Séance du Comité central à l'hôtel Baur au Lac (une première séance aura lieu déjà la veille au soir).
 14 ½ h.: Assemblée des délégués (première partie) au Kursaal.
 19 h.: Réunion familière à la ZIKA; soirée-cabaret en l'honneur des invités.

Vendredi 13 juin:

- 9 h.: Reprise des travaux de l'Assemblée des délégués au Kursaal.
 13 ½ h.: Lunch dans les divers restaurants de la ZIKA, suivi de la visite de l'Exposition.
 19 ½ h.: Buffet dinatoire à l'hôtel Baur au Lac.
 21 h.: Célébration du Jubilé de la Société des hôteliers de Zurich à l'hôtel Baur au Lac, en cas de beau temps dans le parc.
 A partir de 23 h.: Grand bal à l'hôtel Baur au Lac.

Samedi 14 juin:

- A partir de 15 h.: Réunion au Dolder Grand Hôtel; thé dansant.

Carte de fête: Le prix de la carte de fête est de 30 fr.; pour la soirée officielle seulement, le 13 juin, 25 fr. La carte donne droit:

- a) à l'entrée libre à la ZIKA pour la soirée-cabaret du 12 juin, sans consommations;
- b) à l'entrée libre à la ZIKA le 13 juin;
- c) au lunch à la ZIKA (vin et service non compris);
- d) au buffet dinatoire, à la cérémonie jubilaire et au bal à l'hôtel Baur au Lac;
- e) au thé dansant au Dolder Grand Hôtel.

Logements: Les délégués et les participants libres sont priés de s'occuper eux-mêmes de leur logement. On recommande de retenir les chambres à temps auprès des collègues de Zurich.

Les sections et les groupements de membres individuels sont invités à communiquer les noms de leurs délégués au Bureau central à Bâle pour le 9 juin au plus tard. On voudra bien également annoncer en temps utile les participants libres.

Nous rappelons spécialement que tous les membres de la Société suisse des hôteliers ont le droit d'assister à l'Assemblée des délégués et sont cordialement invités à prendre part aux délibérations. Toutefois les délégués officiels ont seuls le droit de participer aux votations et aux élections.

A cause des fêtes jubilaires de la Société des hôteliers de Zurich et de l'Exposition internationale d'art culinaire (ZIKA), l'Assemblée des délégués de cette année se déroulera dans le cadre d'une Journée des hôteliers. Notre invitation s'adresse en conséquence non seulement aux délégués, mais aussi aux autres sociétaires et aux membres de leurs familles, à leurs femmes, à leurs filles et à leurs fils, qui peuvent compter sur des heures agréables en compagnie des collègues de toute la Suisse. Tous seront les bienvenus à Zurich!

Société Suisse des Hôteliers

Le président central: Dr H. Seiler.

Le directeur du Bureau central: Dr M. Riesen.

L'ouverture de la ZIKA

A la fin de la semaine, l'Exposition internationale d'art culinaire à Zurich ouvrira ses portes. Ce sera le couronnement de longs mois d'efforts et il faut espérer que tant de travail persévérant recevra sa juste récompense.

L'Exposition de Zurich veut tout d'abord nous donner une large vue d'ensemble sur l'art culinaire traditionnel, tel qu'il est encore en honneur, heureusement, parmi les grands maîtres des préparations culinaires de haute tenue. Puis l'exposition fera entendre également la note moderne, c'est-à-dire qu'elle montrera, à côté de la cuisine classique, les tendances les plus nouvelles dans l'encouragement et le développement de l'art culinaire.

En ce qui concerne plus particulièrement l'hôtellerie, il est évident que la manifestation de Zurich sera d'une utilité pratique incontestable et très grande. Les concours où se mesureront les meilleurs artistes culinaires de plusieurs pays comme l'exposition de leurs chefs-d'œuvre prendront des proportions que l'on n'a encore jamais vues en Suisse et ne pourront manquer d'exercer une forte influence sur l'avenir de notre cuisine hôtelière.

C'est avec un véritable enthousiasme que nos cuisiniers de toutes les principales régions et villes d'hôtellerie de la Suisse se sont préparés à participer à la compétition de Zurich. Ils ne négligeront aucun effort pour tenir dignement leur place parmi les as des pays concurrents, pour faire honneur à leur corporation en particulier, à l'hôtellerie suisse en général, comme à notre industrie de la restauration.

Le public s'intéressera vivement, on peut le croire, à la démonstration des nouveaux principes appliqués dans la cuisine qu'on pourrait appeler scientifique, une cuisine qui s'efforce de devenir de plus en plus rationnelle, simple et surtout hygiénique. La propagande qui sera faite à Zurich à ce genre de gastronomie raisonnée et méthodique servira avantageusement les intérêts de nos établissements qui veulent être de leur temps et tirer parti des innovations les plus récentes, à la condition qu'elles représentent un réel progrès.

L'industrie et le commerce trouveront aussi à Zurich une occasion bienvenue de mettre sous les yeux des hôteliers, des restaurateurs et du grand public les installations techniques les plus modernes pour la cuisine, comme tous les genres de produits alimentaires. Cette importante partie de l'exposition ne sera pas la moins visitée.

Ces brèves indications suffisent pour faire comprendre que l'Exposition internationale d'art culinaire à Zurich représente l'un des plus magnifiques efforts de collaboration qui aient été réalisés jusqu'à présent chez nous: professionnels de la cuisine, hôteliers, restaurateurs, employés, industriels, commerçants, producteurs ont uni leurs capacités et leurs moyens pour conduire au succès une entreprise d'une importance considérable pour un pays de tourisme comme la Suisse; l'exposition sera en même temps une grandiose manifestation pratique de notre esprit de solidarité dans le domaine social comme dans le domaine économique.

Nous souhaitons à la ZIKA une réussite pleine et entière; ses organisateurs méritent d'être récompensés de leur dévouement et de leurs peines.